

LE DIRECTEUR GENERAL
DES ACTIVITES FIDUCIAIRES ET DE PLACE

## Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au Directeur général des Activités fiduciaires et de Place le 3 octobre 2008,

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Armand PUJAL, le 3 octobre 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Luc VATIN, directeur de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière (DSRP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sylvie PEYRET, adjointe au directeur de la DSRP, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la DSRP, dans la limite de  $100\ 000\ \mbox{\colored}$  (HT) s'agissant d'engagements financiers, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. VATIN et de Mme PEYRET, délégation permanente est donnée à Mme Sylvie GHESQUIERE, chef du service des Fichiers des incidents de paiement relatifs aux particuliers (SFIPRP), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SFIPRP, dans la limite de 30.000 € (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008

Armand PUJAL
Directeur Général des Activités Fiduciaires et de Place